

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**  
**Arrondissement de Fougères**  
**COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault**

**Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault**  
**Convocation régulière transmise à tous les membres le 18/10/2013**

**Séance du lundi 28 octobre 2013**

**Président de séance : Monsieur Frédéric BUREAU, Maire.**

**Etaient présents: MM BUREAU – BOISMARTEL - Mme BOUCHER - MM OGER - FOUGERES - Mme CORDON – M DALIGAULT – Mme - GALOPIN -**

**Excusés : N.Besnard – JY Goirand -**

**Absents : L Baron – A Cheminant - C Turpin – JY Roussel - R Grimault**

**Secrétaire de séance : Edouard Oger.**

**Séance ouverte à 20 heures**

**Marché lotissement les poiriers et assainissement léteurie :**

**La commission d'appel d'offres a dépouillé les offres reçues :**

<b>STPO</b>	<b>119 648,50 € HT</b>
<b>Sotrav</b>	<b>148 047,50</b>
<b>Lemée serendip</b>	<b>133 193</b>
<b>Hardy</b>	<b>124 545</b>
<b>Eiffage</b>	<b>178 118</b>

**La commission d'appel d'offres, après vérification de Técam le maitre d'œuvre, a choisit STPO.**

**Le conseil municipal entérine à l'unanimité ce choix.**

**Dans ce lot sont compris les travaux d'assainissement du village de Léteurie (éligibles à une subvention agence de l'eau), la viabilisation de 5 lots et la création d'une voie de desserte.**

**Pour la viabilisation, il faut ajouter les devis du SIVOM pour la création du réseau d'eau potable supplémentaire, la création du réseau téléphonique, et le cout des travaux d'électrification qui nous sera transmis par le SDE.**

**Marché voirie :**

**L'entreprise Galle a fait en point à temps les routes partie nord de la commune et a atteint le montant de l'appel d'offres (20 000 €).**

**L'entreprise Galle a chiffré les travaux complémentaires :**

<b>La grande connais</b>	<b>19 205,00 € HT</b>
<b>Villosoie</b>	<b>3 960,50</b>
<b>couvrie</b>	<b>14 676,50</b>
<b>Mon gout</b>	<b>7 072,60</b>

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- de réaliser les travaux de la grande connais, villosioie et mon gout,**
- de faire réaliser les travaux de la couvrie par les services techniques,**
- de ne pas faire de travaux supplémentaires de point à temps cette année.**

### Viabilisation des terrains ex-aiguillon :

Técam a présenté des esquisses, de 6 à 8 lots (entre 495 m<sup>2</sup> et 760 m<sup>2</sup>).

Le prix de viabilisation pour les différentes hypothèses est relativement proche : 151 000 à 159 000 €.

Le conseil municipal trouve que ces documents sont une bonne base de travail pour le prochain mandat.

### Voirie rue A.Rébillon : maîtrise d'oeuvre :

Proposition Técam : 12 500 € HT

Proposition atelier du Marais : 5 100 € HT

Le conseil municipal choisit à l'unanimité la proposition de l'Atelier du Marais.

### Eclairage public zone artisanale :

Monsieur Boismartel informe le conseil municipal que le SDE va baisser fortement ses subventions à compter de 2014 sur les extensions d'éclairage public. En 2013 cette subvention est de 40%.

Le devis réactualisé de la Sturno pour l'éclairage public de la tranche 1 de la zone artisanale est de 20 370,29 € HT (6 points lumineux).

Le devis de la tranche 2 (2 points lumineux) est de 8 419,11 € HT.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la tranche 1, sous réserve que les devis de la Sturno soient conformes au bordereau des prix pratiqués pour les travaux d'éclairage public.

### Réforme des rythmes scolaires :

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles publiques maternelles et primaires prévoit une semaine scolaire de 24 heures d'enseignements, en 9 demi-journées, dont le mercredi matin.

Les journées durent au maximum 5h30, les demi-journées au maximum 3h30, et la pause méridienne au minimum 1h30.

Le règlement départemental de l'Education Nationale modifié du 28 juin 2013 fixe les tranches horaires d'entrée et de sorties des cours pour les écoles publiques :

matin	Début entre 8h30 et 9 h	Fin entre 11h30 et 12h30
Après midi	Début entre 13h30 et 14h30	Fin entre 15h45 et 16h30

Les activités périscolaires organisées sont soumises à taux d'encadrement (un pour 18 pour les plus de 6 ans, un pour 14 pour les moins de 6 ans, sauf évolution de la législation).

Madame Boucher fait un compte rendu de la dernière réunion de concertation municipalité (élus, personnels) /école publique (parents d'élèves, professeurs).

La proposition d'horaire qui suit est adoptée à l'unanimité en vue de sa présentation au conseil municipal, et en conseil d'école, pour être transmise ensuite à l'inspection d'académie.

Tous les acteurs présents lors de cette réunion restent néanmoins très favorables à une organisation en 2 péri-scolaires massée sur 2 après-midi et, si elle devenait à nouveau possible, donc prêts à repenser l'organisation de la semaine de 4.5 jours en intégrant cette nouvelle donnée.

	8h45 – 12 h	12h – 12h45	13h-13h45	13h45-14h	14h-16h
CE2 (13 élèves) CM1 (20) CM2 (18)	cours	Activité périscolaire 3 anim	repas	récréation	école

TPS – PS (5) MS (13)	cours	repas	sieste	sieste	Sieste/école
GS (8) CP(8) CE1 (23)	cours	repas	Activité périscolaire 2 anim	récréation	école

Le cours du mercredi matin : 8h45-11h45.

Les cours décloisonnés se feront l'après midi de 14h à 15h15.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

Madame Boucher informe le conseil municipal qu'elle a rencontré l'école privée qui, de son côté, réfléchit à son organisation. La prochaine rencontre est fixée à fin novembre.

#### Modification des statuts de Louvigné Communauté :

Monsieur Bureau donne lecture de la délibération de Louvigné Communauté en date du 11 juillet 2013 concernant l'adhésion à e-mégalis. Cette plateforme de services dématérialisés permettra à Louvigné Communauté et aux communes qui le souhaitent les services suivants :

- une salle régionale de dématérialisation des marchés publics,
- le transfert dématérialisé des actes au contrôle de légalité (ACTES),
- le transfert dématérialisé des flux comptables (HELIOS),
- la délivrance du certificat électronique

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification des statuts de Louvigné Communauté comme suit : prise de compétence « technologies de l'information et de la communication » :

- contribuer au développement de l'usage des TIC et de l'administration électronique sur le territoire, notamment par l'adhésion au syndicat mixte e-mégalis Bretagne,
- l'établissement, l'exploitation d'infrastructures, l'acquisition et la mise à disposition de réseaux de communications électroniques à très haut débit ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir dans les conditions prévues à l'article L.1425-1 du CGCT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion de Louvigné Communauté à e-mégalis, et les modifications statutaires de Louvigné Communauté. Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### Association le village : convention :

Les cours de dessin sont dispensés par l'association le Village, tous les lundis scolaires de 18h à 19h30, soit 31 séances du 9 septembre 2013 au 30 juin 2014. Le coût de l'atelier est estimé à 3 814,42 €, fournitures comprises.

Le coût refacturé aux familles est de 105 €.

Madame Boucher rappelle que l'association s'est engagée à faire une restitution des travaux dans la commune.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

#### Salle des ajoncs :

Sa gratuité une fois par an a été demandée par la maison de retraite, pour l'organisation du repas annuel des familles.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### Transfert de la compétence éclairage public :

La CRC a signalé que la compétence maintenance ne pouvait être dissociée de la compétence travaux. Aussi le SDE a acté en comité syndical du 12 juin 2013 que :

- le prochain transfert de compétence éclairage concernerait ces deux composantes travaux et maintenance,
- les travaux d'éclairage public seront financés par les communes au coût réel, déduction faite de la participation financière du SDE35,
- la maintenance de l'éclairage public sera financée sur la base d'un forfait au point lumineux défini par le comité syndical.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer au SDE35 la compétence optionnelle éclairage public maintenance et travaux.

### Cession de chemin à M.Mme Turpin :

Le chemin de la Bauchetière est cédé à M et Mme Turpin. Le conseil municipal prend connaissance du document d'arpentage : la parcelle DP est cédée pour 17 a 77 ca, et devient la parcelle F 1001.

Le prix de cession est fixé à 1 € du m<sup>2</sup>, frais de géomètre et de notaire à la charge de M.Mme Turpin.

### Création d'un chemin et cession à la commune :

Situation ancienne	Situation nouvelle commune	Situation nouvelle indivision Tessier
H 178 – 1.34.35	H 575 – 0.00.20	H 576 – 1.34.15
H 204 - 0.66.25	H 577 – 2.89 H581 - 0.25	H 578 - 0.00.55 H 579 - 0.00.17 H 580 - 0.00.68 H 582 - 0.61.71
H 205 – 0.44.60	H 583 – 0.00.57 H 585 – 0.00.38	H 584 – 0.43.65
H 492 – 1.31.04	H 587 – 0.02.24	H 586 – 0.00.75 H 588 - 1.28.05
H 499 – 0.60.52	H 589 – 0.03.88 H 592 - 0.00.15	H 590 - 0.28.27 H 591 - 0.28.22

Les parcelles en vue de la création du chemin sont cédées par l'indivision Tessier à titre gratuit à la commune, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'indivision Tessier.

### Service technique :

Monsieur Guillaume Leroux est embauché au service technique.

Le secrétaire de séance,  
Edouard Oger

Le Maire,  
Frédéric Bureau